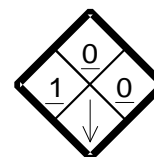


Knauf Insulation GmbH

FICHE SIGNALÉTIQUE

| | |
|---------------------|---|
| Health Hazard | ① |
| Fire Hazard | ① |
| Physical Hazard | ① |
| Personal Protection | Ⓑ |

CLASSIFICATION
HMIS



CLASSIFICATION
N NFPA

SECTION I – PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION D'ENTREPRISE

Produits : Isolation en fibre de verre – Technologie ECOSE™ **Numéro de FS :** 1014 (Rev. 2)

Désignations commerciales : isolation de bâtiments EcoBatt™ (avec ou sans revêtement), isolation de bâtiments EcoBatt™ QuietTherm® (avec ou sans revêtement), panneau acoustique/IB, panneau acoustique lisse, panneau de conduit d'air (Eclipse™, type M), couverture KB, panneau acoustique noir, panneau noir diffuseur, couverture de contrôle de condensation, enveloppe de conduite (avec ou sans revêtement), natte ET*, couverture ET*, panneau ET*, panneau ET*, revêtement protecteur pour matériel M, panneau de fabrication*, matériaux de conduit flexible, coque*, panneau d'isolation (avec ou sans revêtement)*, portée d'isolation KFR/ET*, séries KN, KwikFlex™*, panneau de conduite d'air manufacturé, isolation de logements manufacturés, isolation pour bâtiments métalliques, isolation de tuyau 1000°*, isolation pour tuyaux et réservoirs*, isolation de tuyaux Redi-Klad™ 1000°*, revêtement rigide pour plénum, scellant de lisse, revêtement protecteur Sonic XP, revêtement M de murs et plafonds. (* Voir section VIII).

Fabricant : Knauf Insulation GmbH

Date d'émission : 24 août 2009

Adresse : One Knauf Drive
Shelbyville, IN 46176

Renseignement à propos de la gérance des produits : 317-398-4434, x8212
Ligne d'urgence 24 h (Chemtrec) : 800-424-9300

SECTION II - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

| Appellation chimique | Numéro à CAS | % | TLV | PEL |
|----------------------|--------------|------------------------------|-------------------------|-------|
| Fibre de verre cube | 65997-17-3 | 83-991 fibre/centimètre cube | 1 fibre/centimètre cube | |
| Liant propriétaire | N/A | 1-17 | Aucun | Aucun |

Clé : TLV = ACGIH, moyenne pondérée dans le temps de 8 heures (TWA); PEL = OSHA de niveau d'exposition tolérable.
Les limites TLV et PEL de longueur de fibres inhalables <Somme, diamètre >3µm, rapport de forme <5:1.

SECTION III – IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu d'urgence : la monographie de 2002 émise par le Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC) a éliminé la fibre de verre de sa liste en tant que carcinogène potentiel (Groupe 2B). Celle-ci est maintenant répertoriée dans le groupe 3, lequel ne présente aucun risque carcinogène pour l'humain.

L'OSHA et d'autres agences gouvernementales américaines imposent qu'une étiquette de mise en garde soit apposée sur le produit. Cette mise en garde répertorie un danger potentiel mais n'évalue pas les risques associés. Les règles de l'OSHA ne réclament pas de protection respiratoire pour autant que l'exposition à la fibre de verre n'excède pas une fibre/centimètre cube (f/cc) TWA (moyenne pondérée dans le temps de 8 heures). L'exposition à la fibre de verre est généralement inférieure à 1 f/cc dans les maisons, les bâtiments commerciaux et les installations de production. Les installateurs et fabricants devraient être conscients des niveaux d'exposition et prendre les mesures nécessaires au besoin. Pour des conseils relatifs aux expositions courantes à la fibre de verre et aux applications diverses, contactez la North American Insulation Manufacturers Association, www.NAIMA.org. Knauf

recommande VIVEMENT de suivre toutes les pratiques de sécurité du travail lors de l'installation ou la manipulation des produits en fibre de verre.

SECTION III – IDENTIFICATION DES DANGERS**CLASSIFICATION HMIS****Santé : 1****Incendie : 0****Risques physiques : 0****Protection : B.**

Voies d'entrée principales : par l'intermédiaire des fibres inhalables dans les poumons et l'appareil respiratoire ainsi que par les particules en suspension sur la peau et les yeux.

Principaux organes cibles : poumons, système respiratoire, peau et yeux.

Effets potentiels sur la santé :

Aigus : irritations mécaniques de la peau, des yeux et du système respiratoire supérieur.

Chroniques : les résultats des dernières études cas-témoin et d'analyse épidémique menées aux États-Unis ne montrent aucune association entre la fibre de verre et les risques de cancer ou de mésothéliome.

Contact avec la peau : des cas de dermatites de contact ont été signalés.

Contact avec les yeux : irritant mécanique pouvant entraîner une irritation au niveau des yeux, modérée à grave.

Ingestion : ne présente pas de danger en cas d'ingestion. Peut entraîner des irritations légères au niveau des voies respiratoires en cas d'ingestion excessive.

État sous-jacent aggravé en cas d'exposition : maladies chroniques pré-existantes des voies respiratoires supérieures et des poumons, notamment les cas de bronchite, emphysème et asthme. Maladies de la peau, telle que la dermite

Cancérogénicité : Bien qu'elle ne soit plus considérée comme étant carcinogène par l'IARC, la fibre de verre inhalable est répertoriée dans le groupe IIB par la NTP (considéré carcinogène pour l'homme). La fibre de verre est considérée par l'OSHA comme étant de la poussière nuisible.

SECTION IV – PREMIERS SOINS

Inhalation : respirez de l'air frais. Buvez de l'eau pour éclaircir votre gorge et mouchez-vous pour évacuer la poussière. Si la toux et les irritations persistent, consultez un médecin.

Contact avec les yeux : rincez à grande eau jusqu'à ce que l'irritation disparaisse, pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau : soins hygiéniques personnels normaux. Nettoyer avec du savon et de l'eau chaude après chaque exposition.

Ingestion : des procédures d'urgence ne sont en général pas nécessaires. Peut provoquer des irritations temporaires au niveau des voies respiratoires.

SECTION V – LUTTE CONTRE LES INCENDIES**Classification NFPA : Santé : 1****Incendie : 0****Réactivité : 0****Autres : 0**

Méthode d'extinction : utilisez de l'eau, de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

Mesures spéciales contre les incendies : portez un respirateur portable et des vêtements de protection. La fumée dense peut limiter la visibilité dans les endroits clos.

Incendies ou risques d'explosion : les revêtements en résine, papier ou plastique brûlent et produisent une odeur âcre intense.

SECTION VI – MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

Procédures de nettoyage : ramassez ou pelletez le matériel dans un récipient à déchets en prenant soin de minimiser la production de poussière et de fibres. Aspirez de préférence. S'il faut balayer, utilisez un dépoussiérant.

Précautions personnelles : s'il y a de la poussière, portez un masque homologué pour la poussière tel que le 3M 8210, N95 ou équivalent.

Précautions environnementales : ce produit n'est pas régi par les règles sur les déchets dangereux (RCRA). On peut le porter à la décharge. Il est conforme aux règlements fédéraux, étatiques et locaux.

SECTION VII – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Exigences en matière d'entreposage : entreposez dans un endroit sec. L'endroit doit être propre. Aspirez la poussière. Utilisez un dépoussiérant si vous devez balayer.

Sensibilité spéciale ou incompatibilité : l'acide fluorhydrique réagit et dissout le verre.

Précautions de manipulation : portez un masque adéquat si le potentiel de poussière dépasse les limites PEL/TLV.

SECTION VIII – CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

*** Précautions en cas d'échauffement :** pendant l'échauffement initial de produits isolants à des températures supérieures à 350°F, une odeur et de la fumée peuvent survenir. Une ventilation adéquate est nécessaire pour se protéger de la fumée. Les occupants d'endroits confinés devraient porter un respirateur portable pendant ce temps.

Mesures d'ingénierie : maintenir une ventilation suffisante, mécanique ou naturelle, pour assurer que la concentration de fibres ne dépasse pas les limites PEL/TLV. Utilisez les sorties de ventilation locale si nécessaire. L'équipement d'énergie devrait être muni de dispositifs appropriés de captage des poussières.

Protection respiratoire : au-delà des limites PEL/TLV, portez un appareil respiratoire tel qu'un 3M 8210, N95 ou équivalent pour vous protéger des fibres de verre. Les concentrations de fibres qui dépassent les recommandations des fabricants de masques nécessiteront un niveau supérieur de protection respiratoire comme un masque muni de filtres à poussières adéquats.

Protection des yeux : portez des verres de sécurité avec écran latéral, des lunettes ou visières, lorsque vous manipulez, installez ou fabriquez pour protéger vos yeux de la poussière et des fibres.

Protection de la peau (vêtements) : on recommande de porter des manches longues, des vêtements amples et des capuchons. Lavez les vêtements de travail séparément des autres vêtements, des serviettes et du linge pour éviter la remontée des fibres. Rincez abondamment.

SECTION IX – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique : produits fibreux bruns ou foncés.

Point de fusion : >1300°F

Poids spécifique : variable

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Pure/Mélange : Mélange

SECTION X - RÉACTIVITÉ

Stabilité : c'est un produit stable non réactif.

Produits de décomposition dangereux : la décomposition thermique de la résine peut contenir du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des particules de carbone et des traces d'autres produits de décomposition.

SECTION XI – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES/DE TOXICITÉ**LD₅₀:** N/Av**LC₅₀:** N/Av**Risques de toxicité :** voir l'aperçu d'urgence à la page 1, Section II.**Risques écologiques :** aucune donnée n'existe pour ce produit.**Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction :** aucune connue**SECTION XII – CONSIDÉRATIONS AU NIVEAU DE L'ÉVACUATION**

Mode d'élimination. Ce produit n'est pas régi par les règles sur les déchets dangereux (RCRA). On peut le porter à la décharge. En cas d'hésitation, contactez le bureau local de l'USEPA, votre département local de santé publique ou l'organisme de réglementation de la décharge.

SECTION XIII - INFORMATIONS DE TRANSPORT**Nom du département américain des transports :** Non réglementé
des transports : Aucun**Étiquette du département**
Numéro UN/NA : Aucun**SECTION XIV – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Statut OSHA :** ce produit est régi comme étant nocif au niveau de la poussière selon les critères de l'OSHA.**Statut TSCA/CEPA :** tous les composants de ce produit sont compris dans les inventaires chimiques TSCA et CEPA.**Quantité CERCLA reportable :** N/Av**Titre SARA III :**

Section 302 Risque très élevé : ce produit ne contient aucune substance à risque très élevé tel qu'indiqué dans la section 302.

Section 311/312 Catégories de risques : reporté en tant que substance à risque. Consultez votre comité local de planifications des urgences pour connaître les quantités reportables.

Section 313 Produits chimiques toxiques : ce produit ne contient pas de substances qui ne sont pas reportables selon la section 313.

California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Prop. 65) Avertissements. Ce produit contient les substances suivantes, qui sont reconnues comme étant carcinogènes : laine de verre, particules en suspension inhalables.

Canada (WHMIS): il s'agit d'un produit contrôlé et classé D2A selon les réglementations canadiennes WHMIS.

SECTION XV – APPROBATIONS**Raison d'émission :** Mise à jour de la section X
08/24/09**Révision :** **Date d'approbation :****Préparé par :** Knauf Insulation**date remplacée :** 05/01/09**SECTION XVI – CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**

En date de ce document, les dispositions précédentes sont considérées comme étant exactes et énoncées de bonne foi dans le respect des lois fédérales et étatiques applicables. Toutefois, aucune garantie ou représentation de la loi ou des faits par rapport à cette information n'est prévue.